

/2 NNEE 1963 -0- N° 204/PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

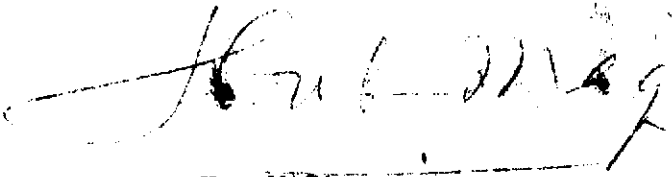
VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du
Gouvernement de la République du Dahomey ;

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur René DEROUX, Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de
l'Agriculture et de la Coopération, pendant l'absence de
M. Alexandre ADANDE.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 30 AVRIL 1963.


H. MAGA

AMPLIATIONS :

PR	15
AND	2
Ministres	13
MAC	1
MSPAS	1
SGG	4
JORD	1